

Henri Génin est nommé chef du service juridique de l'Autorité de la concurrence à compter du 1er février 2014

Publié le 03 février 2014

- **Henri Génin** vient d'être nommé **chef du service juridique** de l'Autorité de la concurrence par une décision de Bruno Lasserre, président de l'Autorité.

La mission du **service juridique** est triple : conseil juridique de l'institution, appui au collège dans la préparation des décisions et représentation de l'Autorité devant les juridictions en cas de contentieux.

Titulaire d'une maîtrise de droit et du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), Henri Génin a été auditeur de justice à l'École nationale de la magistrature (1984-1985) avant d'occuper le poste de substitut du procureur de la République successivement aux tribunaux de grande instance de Sens (1985-1988), d'Évry (1988-1990) et de Paris (1990-1992).

Après avoir été chargé de mission auprès du procureur général de la Cour de cassation à partir de 1992, il rejoint le Conseil de la concurrence, auquel a succédé l'Autorité, en qualité de rapporteur en novembre 1995. Procureur de la République adjoint à Versailles, chef de la section économique et financière, de 1999 à 2001, il devient Vice procureur de la République au tribunal de grande instance de Paris, affecté à la section financière à partir de décembre 2001.

En 2005, il est nommé Substitut général chargé d'un secrétariat général au parquet général de la cour d'appel de Versailles. Procureur de la République adjoint près le tribunal de grande instance de Pontoise depuis 2010, Henri Génin exerçait parallèlement les fonctions de conseiller auditeur à l'Autorité de la concurrence depuis juin 2011¹.

- A compter de la même date - **1er février 2014 - Fabien Zivy**, qui a occupé les fonctions de chef du service juridique (septembre 2011- mai 2013) avant de se voir confier une mission sur les concentrations transfrontalières -rapport demandé à l'Autorité de la concurrence par le ministre de l'économie et des finances, Pierre Moscovici-, rejoint le Tribunal de l'Union européenne où il exercera les fonctions de référendaire auprès du président de la troisième chambre, le juge S. Papasavvas. L'Autorité de la concurrence lui adresse tous ses vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

¹Le conseiller auditeur est un médiateur procédural disponible pour aider les entreprises mises en cause ou saisissantes à prévenir ou à désamorcer d'éventuelles difficultés liées au déroulement de la phase contradictoire de la procédure de contrôle des pratiques anticoncurrentielles.

> Consulter l'organigramme de l'Autorité de la concurrence.

> Contact presse : Yannick Le Dorze / Tél. : 01 55 04 02 14 / Mel